

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

R
M

12086048

TRIBUNAL DE COMMERCE

25-04-2012

NIVELLES

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/05/2012 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0892.544.114

Dénomination

(en entier) : **BE DIGITAL**

Forme juridique : SPRL

Siège : Chaussée de Bruxelles, 65 - 1472 Vieux Genappe

Objet de l'acte : **DEMISSION CO-GERANT**

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire
des Actionnaires, tenue au siège social, le mercredi 29 février 2012.

BUREAU

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Monsieur Matthias Weber. Monsieur Benjamin Ageorges assure la fonction de secrétaire.

COMPOSITION

DE

L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés, les associés indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.
Il résulte de la liste de présence que 1000 parts sociales sont représentées.
La liste de présence est clôturée par les membres du bureau.

EXPOSE

DU

PRESIDENT

Monsieur le Président expose que :

1. La présente assemblée a pour ordre du jour :
1) Démission du Co-gérant Ageorges, avec effet immédiat.

2. Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il ne doit pas être justifié de l'envoi des convocations.

3. Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux statuts.

4. Chaque action de capital donne droit à une voix.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

DELIBERATION L'Assemblée aborde l'ordre du jour

1) L'Assemblée approuve à l'unanimité la démission du poste de co-gérant de Mr Ageorges Benjamin, et ce avec effet immédiat.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les associés qui en ont exprimé le désir ont signé.

Président

Matthias

Weber

Benjamin

Secrétaire

Ageorges

Stéphane
ActionnaireBidault
Actionnaire

André

Logie

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature